



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE SEJOUR

Pour être admis sur le terrain, vous devez y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil. Votre location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée.

Vous devez remettre un carnet de camping ou un justificatif de responsabilité civile à la réception le jour de votre arrivée pour la totalité du séjour. Vous êtes tenu de vous conformer au règlement intérieur du P'TIT BOIS. En cas de manquement à ce dernier, le gestionnaire du camping pourra, à son initiative, résilier le contrat. Le séjour des mineurs non accompagnés d'adulte n'est pas autorisé. Tout visiteur doit se présenter à l'accueil dès son arrivée et s'acquitter de la redevance obligatoire en vigueur. Tout autre supplément doit être signalé et réglé au plus tard à votre arrivée.

RESERVATION ET REGLEMENT DU SEJOUR

Vous devez remplir un contrat par emplacement de plein air / cottage, par famille et par séjour. Si plusieurs familles se succèdent, vous devez faire une demande pour chaque famille et pour chaque période.

Toute personne ne figurant pas sur la liste des participants se verra refuser l'accès à l'emplacement de plein air / cottage.

Le P'TIT BOIS se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre supérieur à la capacité de l'emplacement de plein air / cottage (bébés et enfants compris).

Votre location ne devient effective qu'après accord du camping et réception du contrat de réservation accompagné du montant dû. Tout contrat de réservation non accompagné du versement ou vice-versa, ne saurait assurer cette réservation.

Vous devez régler au moment de la réservation :

Pour les locations d'emplacement de plein air :

- un acompte de 25% du montant total du séjour
- Les frais de dossier (non déductibles et obligatoires): 10 € du 30/06 au 01/09.
- la somme de 11 € par séjour, si vous souscrivez à l'assurance annulation (recommandé)
- l'intégralité du solde du séjour est payable à l'arrivée

Pour les locations de Cottage :

Si vous réservez plus de 30 jours avant votre arrivée, un acompte de 25% du montant total du séjour, ou si vous réservez moins de 30 jours avant votre arrivée, la totalité du séjour.

Dans les deux cas, les frais de dossier (non déductibles et obligatoires) : 10 €. Offerts pour tout séjour d'un minimum de 7 nuits, du 06/04 au 30/06 et du 01/09 au 15/09. Vous pouvez souscrire à une assurance annulation facultative (recommandée), moyennant la somme de 2,20 € par nuit de location. L'intégralité du solde du séjour est payable 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance. Sans règlement du solde dans le délai prévu, LE P'TIT BOIS se réserve le droit d'annuler votre réservation. L'acompte précédemment versé restera acquis au P'TIT BOIS.

Dans tous les cas de location, aucun remboursement ni réduction ne sera consenti dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé. En l'absence de lettre recommandée de votre part précisant que vous avez dû différer votre date d'arrivée, l'emplacement de plein air ou le cottage devient disponible 24h après la date d'arrivée prévue par votre contrat de location. Le paiement intégral des prestations demeure exigé.

DUREE DU SEJOUR

Pour les locations d'emplacement de plein air :

L'emplacement plein air est disponible à partir de 14h00 jour d'arrivée et sera libéré avant 12h00, jour de départ. Le dépassement des horaires entraînera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Pour les locations de Cottage :

Les locations en haute saison (juillet/août) se font par semaine entière.

Jour d'arrivée : 16h00, jour de départ : 10h00 (En basse saison : horaires aménagés selon planning).

En basse saison, les séjours sont possibles à partir de deux nuits sauf pour les week-ends fériés (voir tarifs).

TAXE DE SEJOUR :

Elle est payable sur place en début de séjour. Son montant et les conditions d'applications sont fixés chaque année par les autorités locales.

ANNULATION

Pour les locations d'emplacement de plein air :

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier et d'assurance annulation
 - à titre de rupture de contrat : l'acompte versé
- Une assurance annulation facultative (recommandée) vous est proposée dans votre contrat de location moyennant 11 € par séjour. Si vous y souscrivez, elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat indiquée ci-dessus (suivant conditions compagnie d'assurance).



GENERAL CONDITIONS OF SALE

CONDITIONS OF STAY

All rentals are non-transferable and may not in any way be ceded or sub-let.

Rental only becomes effective after agreement by the campsite and on receipt of the booking contract together with the due amount.

Prior authorisation by the person in charge at reception must be obtained for admission into the site.

A campsite book or a document in proof of civil liability insurance must be given in to reception on the day of arrival for the whole of the stay.

The tenant must agree to comply with the rules and regulations of LE P'TIT BOIS. Failure to do so may result in the campsite manager, at his discretion, terminating the contract.

Persons aged -18 may not stay without being accompanied by an adult.

Any visitors must come at the reception as soon as he arrives on the site and must pay the current fees. Any other supplement must be notified on arrival and be paid.

BOOKING AND PAYMENT OF STAY

You must fill a booking contract per pitch / cottage, per family and per stay. If several families follow one another, you must make a booking for each family and for each period.

Any person not listed as one of the holiday participants will be refused entry to the rented pitch or accommodation.

Le P'TIT BOIS can refuse access to groups and families coming with more participants than the capacity of the pitch / cottage (babies and children included).

Rental only becomes effective after agreement by Le P'TIT BOIS and on receipt of the booking contract together with the due amount.

Any booking contract not received with the due amount or vice versa, shall not guarantee this booking.

You have to pay these amounts at the time of booking :

For pitch rental :

- A down payment corresponding to 25% of the total price of the stay
- Booking fees of 10 €, non-deductible and compulsory from the 30/06 to the 01/09
- 11 € to be paid per stay when you take out cancellation insurance (advisable)
- The total amount of the stay must be settled on arrival.

For Cottage rental :

- A down payment corresponding to 25% of the total price of your stay if booking is made more than 30 days prior to your arrival,
- The total amount of your stay if booking is made less than 30 days prior to your arrival.
- In both cases, the booking fees of 10 € are non-deductible and compulsory (Offered for any stay of at least 7 nights, from 06/04 to 30/06, and from 01/09 to 15/09). You can take out optional cancellation insurance (advisable) for 2,20 € per night of rental.
- The total amount of the stay must be settled 30 days prior to your due date of arrival, without any reminder: LE P'TIT BOIS reserves the right to cancel your booking if you fail to settle within the prescribed time.
- The downpayment already paid will be retained by "LE P'TIT BOIS". In all cases of rental, no reimbursement or reduction will be granted in the event of a late arrival or early departure.

In the absence of a registered letter from you stating that you have had to postpone your date of arrival, the pitch or the Cottage will become re-available 24 hours after the date of arrival stated on your rental contract. Total payment for all services remains due.

LENGTH OF STAY

For pitch rental :

Pitches are available from 2 pm on the day of arrival and must be vacated before midday on the day of departure. Exceeding these times will result in a further night being invoiced.

For Cottage rental :

Accommodation rented during the high season (July and August) is booked per full week. Day of arrival : 4 pm, day of departure: 10 am (during the low season : fl exitime according to planning). Stays from two nights are possible except for bank holiday weekends (see prices).

TOURIST TAX

It is payable at the campsite, at the beginning of your stay. Its amount and its conditions are fixed every year by the local authorities.

CANCELLATION

For pitch rental : In the event of cancellation, the following amounts will be retained, or you will be required to settle :

Pour les locations de Cottage :

En cas d'annulation, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- les frais de dossier et d'assurance annulation
- à titre de rupture de contrat :
- un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée
- un montant égal ou total du séjour si vous annulez 30 jours ou moins avant la date prévue d'arrivée, ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Une assurance annulation facultative (recommandée) vous est proposée dans votre contrat de location, moyennant 2,20 € par nuit de location. Si vous y souscrivez, elle vous rembourse l'indemnité de rupture de contrat indiquée ci-dessus (suivant conditions compagnie d'assurance).

CAUTIONS

Pour les locations de Cottage :

Vous devrez nous remettre le jour de la remise des clés, sous forme d'empreinte de carte bancaire :

- une caution de 200 € pour l'hébergement
- une caution de 90 € pour le ménage

Celles-ci ne seront pas prélevées sauf déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré et sous réserve que la location soit rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée correctement avant votre départ, la somme de 90 € sera encaissée.

Si vous préférez laisser deux chèques en caution, ceux-ci seront retournés dans les 7 jours suivants votre départ après vérification de votre location.

INVENTAIRE

A votre arrivée, nous vous remettrons une fiche d'inventaire à vérifier.

Afin d'éviter tout malentendu, signalez à la réception dans les deux heures après votre arrivée toute éventuelle anomalie.

Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte. L'inventaire sera vérifié par nos soins après votre départ.

La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

VEHICULE

Un seul véhicule est inclus par emplacement de plein air et par cottage.

Tout véhicule supplémentaire doit être déclaré, et le supplément correspondant acquitté, soit directement sur votre contrat de réservation, soit au plus tard dès votre arrivée au P'tit Bois en vous adressant à la réception du camping.

ANIMAUX

Ils sont admis, à raison d'un seul animal par hébergement ou par emplacement de Plein Air, moyennant un supplément de prix, à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Ils doivent être tenus en laisse, leur carnet de vaccination (certificat antirabique tenu à jour) doit être présenté. Les chiens de races Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Tosas ou chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux quatre races citées précédemment sont formellement interdits. Les animaux ne sont pas admis dans les espaces piscine et aire de jeux.

Pour les locations d'hébergement : un seul animal de petite taille (6kg maximum) est accepté par hébergement. Il ne sera fait aucune exception.

PARC AQUATIQUE

Les shorts de bains ne sont pas autorisés à l'intérieur du parc aquatique. Il ne sera fait aucune exception. La douche est obligatoire dès l'entrée du parc aquatique. La douche est également obligatoire à chaque fois que vous sortirez du hammam.

Toute personne ne se conformant pas à ces règles se verra interdire l'entrée du parc aquatique.

PORT DU BRACELET « CLUB » PERMANENT PENDANT VOTRE SEJOUR

Tout différend portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou ses suites sera porté devant le tribunal compétent.

- The booking fees and insurance cancellation cost

• For breach of contract : the down payment.

Optional cancellation insurance (advisable) is offered in your rental contract for 11 € per stay of rental. If you take out such insurance, an indemnity will be refunded to you in case of a breach of contract as indicated above (according to the conditions of the insurance company).

For Cottage rental: In the event of cancellation, the following amounts will be retained, or you will be required to settle :

- The booking fees and the cancellation insurance cost

• For breach of contract :

- An amount equal to 25% of the total cost of your stay if you cancel more than 30 days prior to your due date of arrival.

- An amount equal to the total amount of your stay if you cancel 30 days or less prior to your due date of arrival, or in the event of a no-show on this date.

Optional cancellation insurance (advisable) is offered in your rental contract for 2,20 € per night of rental.

If you take out such insurance, an indemnity will be refunded to you in case of breach of contract as indicated above (according to the conditions of the insurance company).

DEPOSITS

Holiday Cottage Rental:

When picking up the keys you will be required to provide two imprints of your credit card (Visa or Mastercard) :

1 - a guarantee/deposit of 200 € for damage to the Holiday Cottage or contents

2 - a guarantee/deposit of 90 € for cleaning at the end of your stay

Please note that your credit card will ONLY be debited if:

1 - you do not leave the Holiday Cottage in the same condition as you found it, or if inventory items are missing or have been deteriorated or damaged.

2 - the Holiday Cottage has not been cleaned correctly before you leave

INVENTORY

At your arrival, we will give you an inventory list to check. To avoid misunderstanding, within the two hours following your arrival, you have to denounce items missing at the reception. Any complaint made in late times will not be received. The inventory will be checked by ourselves after your departure.

The deposit does not constitute a limitation in responsibility; the tenant must have civil liability insurance.

VEHICLE

Only one vehicle is included per pitch or Cottage. Any extra vehicle must be reported and the extra fee paid, on your

booking form, or the latest on arrival at le P'Tit Bois, at the reception of the campsite.

PETS

It will be allowed at extra cost and on the following conditions : one maximum per pitch or cottage, that it was declared at the time of booking, that it will not jeopardise the calm and safety of other residents and that it complies with the elementary rules of hygiene and the integrity of the installations. It must be kept on a lead and its vaccination card (up-to-date rabies vaccine certificate) must be presented on arrival. Pedigree dogs such as Rottweillers, American Staffordshire Terriers, Tosas or dogs with similar characteristics as the four breeds previously mentioned are strictly forbidden. Pets are not allowed in the pool and playground areas.

For Cottage rental: only one small pet (6kg maximum) is accepted per rented accommodation. No exception will be granted.

AQUATIC PARK

Shorts are forbidden inside the aquatic area. No exception will be granted.

Shower is compulsory at the entrance of the aquatic park and also each time you will get out of the Turkish bath.

Each person who does not abide by these rules will not be allowed to get into the aquatic park.

THE CLUB BRACELET OF THE CAMPSITE MUST BE WORN DURING YOUR STAY.

Any controversy regarding the interpretation or execution of the contract herewith or related consequences will be brought before the competent court.